

Plan de formation concerté

Encourager les services à mettre en place, activer et faire évoluer leur plan de formation concerté.

Le plan de formation concerté est un document qui synthétise la politique globale de formation d'un service. Cette politique est élaborée à moyen terme (sur deux ans au moins) paritairement et concerne l'ensemble des travailleurs.

Mise en place d'un premier plan de formation concerté.

Il s'agit, par cette action, de soutenir l'élaboration d'un premier plan de formation en permettant au service de bénéficier d'un accompagnement avec Competentia ou avec un organisme extérieur.

Conditions financières

si votre service comprend :

- › jusqu'à 20 travailleurs : 2.400 € pour maximum 24h
- › entre 20 et 49 travailleurs : 3.600 € pour maximum 36h
- › au moins 50 travailleurs : 4.800 € pour maximum 48h

Si l'accompagnement est réalisé par competentia, aucune intervention financière n'est demandée au service.

Evaluation du premier plan de formation concerté en vue de le faire évoluer.

Possibilité d'obtenir un accompagnement de 12h avec Competentia ou un accompagnement extérieur.

Intervention du Fonds : 1.200 € pour réaliser une évaluation du plan de formation de 12h.

Si l'évaluation est réalisée par competentia, aucune intervention financière n'est demandée au service.

Competentia

Un projet développé par l'APEF qui vous propose :

- › un [site internet](#) comprenant des articles et des outils sur la gestion des compétences ;
dont un canevas, un outil pour vous aider concrètement à réaliser votre plan de formation ;
- › des ateliers thématiques ;
- › des interventions sur site du « service conseil ».

info@competentia.be